

COMMUNE DE MONTLAINZIA

N°171 Grande Rue LAINS 39320 MONTLAINZIA

TEL : 03 84 85 45 54

Courriel : mairie@montlainsia.fr

PROCES VERBAL N°2023-06 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUN 2023 à 20 heures 30

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 7 Excusés : 6 Absent : 0 Pouvoirs : 2 Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi neuf juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de Montlainsia, légalement convoqué le 31/05/2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de **M. Rémy BUNOD, Maire.**

Présents : Corinne BOEGLI, Rémy BUNOD, Aurélie DRAPIER, Olivier GATTO, Bernard JANOD, Christian MUTIN, Nicole VELON ;

Excusés : Nicolas DUPUIS, Elodie GALVEZ, Eric GAUTHIER, Romuald GUYENET (pouvoir à Nicole VELON), Florian ROUSSEL, Coline THOUBILLON (pouvoir à Rémy BUNOD)

Absent : // // // // //

Secrétaire de séance : Nicole VELON

Délibération n° 2023-06-09-01 : Désignation de trois délégués du Conseil Municipal et de trois suppléants en vue des élections des sénateurs (Extrait du procès-verbal)

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il est rappelé qu'en application des articles L.288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, sans scrutin secret majoritaire à deux tours.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Election des délégués 1^{er} tour :

Sont élus Rémy Bunod => 9 voix, Nicole Velon => 9 voix, Aurélie Drapier => 9 voix

Election des suppléants 1^{er} tour :

Sont élus : Olivier Gatto => 9 voix, Corinne Boegli => 9 voix, Bernard Janod => 9 voix

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy BUNOD

La secrétaire de séance, Nicole VELON